



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Professions paramédicales : Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 11526

Texte de la question

M Louis Pierna attire l'attention de M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale sur les inquiétudes des personnels de l'école d'infirmiers(es) et d'aides-soignants(es) du centre hospitalier général R-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois. Alors qu'en huit ans le nombre des étudiants a triple et que les études d'infirmière diplômée d'État sont passées de deux à trois ans, le budget des intervenants extérieurs a regagné de 40 p 100, le poste budgétaire d'infirmières enseignantes est également menacé de diminution. Déjà, les infirmières enseignantes détachées ou mutées dans d'autres établissements ne sont pas remplacées. Pour deux postes de secrétaires à temps plein, sont employées : une stagiaire « TUC », quatre heures par jour ; un agent déplacé d'un autre service, quelques heures. Ces éléments font craindre aux personnels du centre hospitalier général R-Ballanger qu'à très court terme l'avenir même de cet équipement soit compromis. Alors que notre pays manque d'infirmières qualifiées, une telle situation ne saurait être comprise par les habitants des cinq communes desservies par l'hôpital, qui ne pourraient accepter la disparition de perspectives d'emplois. En effet, l'école d'infirmières et d'aides-soignantes du centre hospitalier général R-Ballanger d'Aulnay-sous-Bois forme chaque année 120 étudiants. Il lui demande donc quelles dispositions il entend prendre pour permettre à cet équipement de bénéficier des crédits nécessaires à son fonctionnement et répondre ainsi à l'attention des personnels et de la population.

Texte de la réponse

Reponse. - Feuillet Il est indiqué à l'honorable parlementaire que le ministère de la santé est conscient des difficultés de fonctionnement rencontrées par l'école d'infirmiers d'Aulnay-sous-Bois. C'est pourquoi le montant de la subvention accordée à cette école, fixe pour l'année 1989 à 2 230 000 francs a été porté pour l'année 1990 à 2 905 000 francs, ce qui représente une augmentation de plus de 30 p 100.

Données clés

Auteur : [M. Pierna Louis](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11526

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1638